

CABINET DU PRÉFET
bureau de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 16 avril 2011

COMMUNIQUE DE PRESSE

Deux « Equipement de Terrain Feux Rouges » (ETFR) mis en service à Sélestat le lundi 18 avril 2011 à 00h00

Deux équipements de terrain feux rouges (ETFR) seront mis en service le lundi 18 avril 2011 à 00h00 à Sélestat-Erstein :

- **Un ETFR au carrefour route de Strasbourg/rue du Cimetière, sens Strasbourg vers Colmar,**
- **Un ETFR au carrefour boulevard du Maréchal Foch/avenue de la Liberté.**

En ce qui concerne le troisième ETFR situé au carrefour route de Strasbourg/rue du cimetière, sens Colmar vers Strasbourg, une nouvelle visite de vérification d'aptitude au bon fonctionnement du radar est prévue prochainement.

Ces radars ont pour objectif de protéger les piétons et les automobilistes en sanctionnant l'infraction « non respect de l'arrêt au feu rouge ».

Rappel :

- Tout conducteur doit marquer l'arrêt devant un feu de signalisation jaune fixe, appelé communément "feu orange", sauf dans le cas où, lors de l'allumage dudit feu, le conducteur ne peut plus arrêter son véhicule dans des conditions de sécurité suffisantes.
- Le contrevenant est passible d'une amende forfaitaire de 135 euros et d'un retrait de 4 points sur son permis de conduire.

Les infractions du code de la route sont à l'origine de 90% des accidents en France.